

Viticulteurs : l'impact économique du retrait du glyphosate



© 2020 Les Echos Publishing

L'utilisation du glyphosate est très répandue dans les pratiques viticoles. À en croire l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), le recours à cet herbicide était estimé, en 2017, entre 400 et 1 000 g/ha dans les exploitations françaises. Son retrait annoncé est donc lourd de conséquences pour les vignerons. Raison pour laquelle l'Inrae, à la demande des services du Premier ministre, s'est lancé dans un travail de collecte et d'analyse de données afin d'estimer les impacts économiques de la mise en place de pratiques de désherbage alternatives au glyphosate en viticulture.

Un état des lieux

Sur les 25 pages que compte [l'étude](#), l'Inrae dresse d'abord un bilan, région par région, des différents types de désherbage pratiqués (sans désherbage chimique, désherbage chimique seul, désherbage mixte) et du recours au glyphosate. Et il apparaît que « 80 % des superficies viticoles reçoivent au moins un traitement herbicide chimique, avec seulement 64 % des surfaces dans le Sud-Est et jusqu'à 96 % en Charente. Le glyphosate est utilisé sur 75 % des superficies, en tant que

seul herbicide sur 24 % des surfaces, et avec un autre herbicide sur 51 % des surfaces. Seule la Champagne utilise préférentiellement d'autres herbicides ». Sur l'ensemble du territoire national, 20 % des surfaces plantées en vignes sont cultivées sans désherbage chimique, 66 % en désherbage mixte (chimique sous le rang et mécanique dans l'inter-rang) et 14 % en désherbage chimique seul.

Désherbage mécanique et baisse de rendement

Après avoir décrit les pratiques permettant de réduire ou de supprimer le recours au glyphosate, les auteurs de l'étude se sont intéressés aux coûts de leur mise en œuvre. Pour les évaluer, plusieurs éléments ont été pris en compte. D'abord, le facteur travail, qui apparaît comme le plus important dans la mesure où, d'une part, le recours au désherbage mécanique fait plus que doubler le nombre de passages nécessaires par rapport au désherbage chimique. Et où, d'autre part, le temps passé sur chaque passage est beaucoup plus long. Ensuite, l'achat des matériels requis pour la mise en œuvre d'un désherbage mécanique (décavaillonneuses, interceps à lames ou rotatifs, tracteurs supplémentaires...).

Ainsi, « selon les hypothèses, le surcoût du désherbage mécanique varie finalement de moins de 150 €/ha (IFV 2006, IFV 2009, Chambre d'agriculture de l'Aude) à 400 €/ha en vignes larges (Chambre d'agriculture du Bas-Rhin et al. 2005, Chambre d'agriculture de la Gironde 2018), et de 450 €/ha (IFV 2009, Chambre d'agriculture de la Gironde 2016) à 1 200 €/ha (Chambre d'agriculture de la Gironde 2018) en vignes étroites », précise l'Inrae.

Mais, rappellent les auteurs de l'étude, se passer des herbicides n'entraîne pas qu'une augmentation des coûts et une réorganisation du travail. Cela implique également de faire face, potentiellement et pendant plusieurs saisons, à une

perte de rendement qui pourrait atteindre 5 à 20 %. Une perte de rendement qui s'explique principalement par le fait que « le désherbage mécanique implique un risque de blessures sur les souches et désorganise le réseau racinaire de surface ».

© 2020 Les Echos Publishing